



Mon mari m'a quitté et me réclame de l'argent

Par **rosaly**, le **08/08/2014** à **15:09**

Bonjour,

Mon mari m'a annoncé qu'il me quittait, car il avait besoin d'aller coucher avec d'autres femmes. Son métier ne me permet pas de contrôler ce qu'il fait. Il dit ne m'avoir jamais trompé et pourtant des gens m'ont dit l'avoir vu avec une autre femme. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté depuis 2001 et nous avons 2 enfants. J'ai mis ma vie entre parenthèses pour élever nos enfants et que lui s'épanouisse professionnellement.

Nous avons construit une maison sur ma propriété acquise avant le mariage. Il veut se désolidariser du compte joint et ne plus mettre d'argent. Nous avons des prêts bancaires et moi je suis au chômage. Il m'a proposé qu'on reste ensemble, mais à la condition que je l'autorise à aller coucher avec d'autres femmes. Il possède d'autres comptes bancaires dont je n'ai pas l'accès. Il a toujours décidé de tout et moi je devais suivre car j'étais sa femme. Dès qu'on avait un peu d'argent il le dépensait dans des hôtels de luxe (il disait que c'était nos vacances et que toute la famille en profitait, bien que mon avis ne comptait pas mais des petits hôtels aurait convenus parfaitement) et des articles de luxe car il adore paraître. Quand il n'y avait plus d'argent, il nous faisait faire un prêt conso.

Je me retrouve seule et sans argent avec des dettes.

Je souffre de cette situation, si quelqu'un a le même genre de problème ou un avis, je suis preneuse.

Merci d'avance. Que dois-je faire?

Par **Jibi7**, le **08/08/2014** à **18:31**

Hello Rosaly

Puisqu'apparemment le lien qui vous relie à ce triste bonhomme n'est plus que matériel, peut-être pourriez-vous commencer par faire le ménage de ce côté-là.

Si votre maison a été construite sur votre terrain elle vous appartient et logiquement doit pouvoir être vendue par vous.

Avec votre notaire et votre banquier faites vos calculs de ce qu'il restera après remboursement de votre part de dettes si vous êtes caution solidaire.

Cela le fera peut-être réfléchir.

Si c'est un panier percé de toute façon il vaut mieux l'obliger à se soigner et séparer les comptes!

Par ailleurs si vous élevez vos enfants votre mari leur doit une pension alimentaire. Même sans divorcer n'attendez pas qu'il fasse d'autres enfants à droite à gauche, allez voir un juge

aux affaires familiales pour demander ce a quoi vous avez droit

Par **rosaly**, le **08/08/2014** à **20:57**

Merci jibi7,je vais m'y atteler avec courage.

Par **Jibi7**, le **04/04/2015** à **11:06**

Ca recommence ces terroristes du net...

merci de les zapper et leur couper l'accès!

les gens qui fréquentent ce site sont souvent fragilisés ..et pas toujours de bon sens face a tous les arnaqueurs de tout poil qui se pointent notamment les w-ends....

pendant que le chat dort.....